



**Le Ministre des Finances**



Federale Overheidsdienst  
**Justitie**

## Communiqué de presse

### Communiqué de presse des Ministres Turtelboom et Geens: lancement du plan d'action pour une perception plus adéquate des amendes pénales

**L'amende est l'une des peines les plus infligées dans notre pays. Toutefois, ces amendes ne sont pas (intégralement) perçues, ce qui représente un sérieux manque à gagner pour l'autorité. Un plan d'action du ministre des Finances Koen Geens et de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom – qui a été approuvé aujourd'hui en Conseil des ministres – doit remédier à cette situation.**

L'exécution des peines a considérablement été améliorée au cours de cette législature et, en conséquence, les courtes peines sont à nouveau effectivement exécutées. Cette logique est à présent transposée aux amendes.

#### Recouvrement efficace des amendes

L'accord de gouvernement prévoit un recouvrement efficace des amendes et des confiscations par le biais, d'une part, de la poursuite de l'informatisation et, d'autre part, d'une meilleure concertation et d'une meilleure collaboration entre la police, les parquets, le SPF Finances et le SPF Justice.

L'exécution des amendes pénales requiert une collaboration active entre les différentes instances concernées de la Justice et des Finances. Ce plan d'action contient une stratégie commune pour optimiser l'exécution effective et efficiente des amendes pénales. Tenant compte des recommandations de la Cour des comptes, les efforts portent sur quatre objectifs stratégiques :

1. le renforcement de la stratégie et de la coordination entre les Finances et la Justice ;
2. l'exécution des peines pécuniaires par la Justice ;
3. le recouvrement par le SPF Finances ;
4. l'instauration d'un système de rapport.

Quarante points d'action concrets sont formulés dans le plan d'action pour ces objectifs stratégiques. Ces actions spécifiques sont axées sur les amendes pénales, mais contribueront également à un meilleur recouvrement des frais de justice en matière répressive et de la contribution obligatoire au Fonds d'aide aux victimes.

En ce qui concerne la Justice :

- des directives communes seront rédigées pour la Justice et les Finances ;
- une concertation permanente sera prévue entre la Justice et les Finances (déjà prévue dans le projet de loi EPE qui a été approuvé au parlement) ;
- une **circulaire** sera diffusée à court terme par le Collège des procureurs généraux sur l'exécution des amendes pénales. Elle énumérera à nouveau les questions pratiques telles que l'obligation pour les greffiers d'envoyer un jugement dans les trois jours aux Finances ;
- un meilleur **encadrement et** une meilleure **formation** du personnel seront prévus : l'IFJ organisera notamment une formation pour les parquets et les greffes des cours et tribunaux, à laquelle participeront également les receveurs du SPF Finances ;
- toutes les condamnations seront à moyen terme **transmises automatiquement par voie électronique** aux receveurs des Finances.

La Justice s'attelle actuellement à l'informatisation complète de la partie de la chaîne de recouvrement qui la concerne. Le système informatique pour les tribunaux de police, MaCH, est au point et est utilisé. Le programme JustX (une grande banque de données qui contiendra tous les jugements, arrêts et autres actes judiciaires et qui est actuellement en phase de test) permettra aux greffes des autres cours et tribunaux de transmettre leur extrait de jugement par voie électronique au SPF Finances.

Pour les Finances, il s'agira notamment:

- d'améliorer la **gestion de l'organisation**, à partir d'une analyse des mécanismes de contrôle interne existants ;
- d'améliorer la **formation et de l'encadrement** des personnes sur le terrain, à savoir les receveurs de l'administration non-fiscale du recouvrement du SPF Finances. L'utilisation des moyens de recouvrement sera optimisée, l'utilisation des moyens spéciaux de recouvrement, tels que la saisie-arrest simplifiée, sera encouragée. Les directives à cet égard doivent être distribuées.
- d'examiner si l'organisation actuelle, très décentralisée, répond encore aux besoins. En fonction du résultat de cet examen, des améliorations seront proposées ;
- de mettre en place, à moyen terme, un **système automatisé** qui recevra les données de façon centralisée, prendra en charge le processus de recouvrement et enverra automatiquement le feedback ;
- de développer, conjointement avec la justice, des **procédures communes de rapport** pour l'exécution plus efficace des amendes pénales et des peines pécuniaires.

---

Porte-parole: Davine Dujardin : 02 574 84 08 - 0472 74 94 40 –

[davine.dujardin@ckfin.minfin.be](mailto:davine.dujardin@ckfin.minfin.be)

Kabinet Koen GEENS, Minister van Financiën  
Wetstraat 12  
1000 Brussel

Cabinet Koen GEENS, Ministre des Finances  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles

.be